

Témoin de la D.S.E. : Léon Harmel et l'usine chrétienne du Val-des-Bois

par Léo Pavoux, Doctorant en histoire de la pensée économique, pôle recherche du CERAS

« Le bien de l'ouvrier par l'ouvrier et avec lui, autant que possible, jamais sans lui et, à plus fortes raisons, jamais malgré lui »

[*Rerum Novarum*](#), publiée en 1891, est un début, un point de départ, la naissance de la Doctrine sociale de l'Église dans sa forme et son sens actuels. Mais [*Rerum Novarum*](#) est aussi une fin, la fin du silence de l'Église, en tant qu'institution, au sujet de toutes ces « *questions nouvelles* » qui ne le sont plus vraiment. La « *question sociale* », à laquelle il est directement fait allusion, s'est introduite dans le débat public depuis plus de 60 ans pour désigner la paupérisation croissante des classes ouvrières ; sur le plan de la technique et de l'industrie, les exemples sont nombreux : la locomotive a 87 ans, la machine à vapeur 122 ans. Ce long silence interroge d'autant plus que l'encyclique n'est, dans son contenu, pas originale. Léon XIII, après avoir pointé « *les torts* » de la « *thèse socialiste* » ([*Rerum Novarum*](#), §3) qui attise l'antagonisme de classe et après avoir condamné le dogme libéral du laisser-faire qui dégrade à l'extrême les conditions de vie ouvrières ([RN](#), §1-2), affirme « *le droit de l'Église d'aborder le sujet* » ([RN](#), titre B) de l'économie sociale. Il s'agit, donc, de dessiner la possibilité d'une troisième voie, une réponse catholique aux préoccupations sociale, et de rappeler les catholiques à leurs « *devoirs de justice* » ([RN](#), §16) et d'entraide fraternelle ([RN](#), §21).

Les propositions du pape dans la deuxième partie de l'encyclique montrent bien que si l'Église se tait depuis longtemps, les catholiques ne sont pas pour autant restés inactifs. En effet, nombreux sont ceux qui cherchent à répondre au nom de leur foi aux questions nouvelles que posent l'industrialisation. L'insistance de Léon XIII à rappeler aux patrons les devoirs de justice particuliers qui les lient à leurs ouvriers ([RN](#), §17), son plaidoyer pour l'établissement d'un « *juste salaire* » ([RN](#), §17, §34) et d'institutions assurant le respect de la dignité du travailleur et de sa famille ([RN](#), §26.2, §29.1, §32, §35.1), sont une manière d'avaliser le modèle du *patronage* qu'a élaboré une partie du patronat du Nord de France et d'Allemagne. De la même manière, les développements en faveur du modèle de la corporation ([RN](#), §36-44), structure d'organisation s'appuyant sur l'association des travailleurs et des dirigeants sans distinction de classes et consacrant le principe de subsidiarité, rappelle les propositions théoriques et pratiques de

quelques-unes des personnalités phares du catholicisme social français à la fin du XIX^e siècle : René de La Tour du Pin (1834-1924), sociologue théoricien du corporatisme, Albert de Mun (1841-1914), député à l'engagement parlementaire considérable, et Léon Harmel (1829-1915), directeur des manufactures du Val des Bois. Ces trois hommes furent, selon les belles formules du journaliste sillonniste Georges Hoog, respectivement *un doctinaire*, un *orateur* et un *réalisateur* (Hoog, *Histoire du catholicisme social en France*, 1946).

Portant notre regard sur les principales réalisations ayant tout à la fois préfiguré et inspiré – on peut le supposer – l'écrit fondateur de la Doctrine sociale de l'Église, nous traiterons dans cet article de l'action sociale de Léon Harmel, auteur des *Manuel d'une corporation chrétienne* (1877) et *Catéchisme du patron* (1889), figure de proue du patronat chrétien démocrate dans le dernier quart du XIX^e siècle français.

1. Un long XIX^e siècle bouillonnant

La chronologie de l'historien Éric Hobsbawm s'est imposée par le temps et notre XIX^e siècle s'étale sur 125 ans. Ce « *long XIX^{ème} siècle* » s'ouvre par la Révolution française, bouleversement radical qui précipite la fin de l'Ancien régime. L'Église perd sa voix face au peuple qui réclame à devenir « *quelque chose* », pour prendre au mot l'Abbé Sieyès. Les privilèges féodaux sont supprimés dans la nuit du 4 août 1789 et l'égalité entre tous les citoyens proclamée le 26 août : la répartition tripartite de la société – Noblesse, Clergé, Tiers-État – est abolie. Pour l'Église, qui voit trois mois plus tard ses biens « *mis à disposition* » puis vendus, la violence symbolique de cette transformation est extrême. Très vite, il faut construire la modernité institutionnelle alors que s'avance une seconde révolution, industrielle cette fois-ci. Six régimes politiques, dont aucun ne dure plus de 20 ans, se succèdent dans une France qui s'industrialise à marche forcée ; le chemin de fer français passe de 3 558 km en 1851 à 16 994 km en 1869, il couvre 24 000 km en 1881 et 41 000 km en 1913.

Dès les années 1830, la « *question sociale* » s’empare du débat public. De nombreux voyageurs brossent un alarmant tableau de l’état physique et moral des ouvriers. L’industrie est marquée par les premières insurrections ouvrières, inouïs parce que sans précédents, à l’instar des Révoltes des Canuts de novembre 1831 et avril 1834. Le terme de « *question* » trahit d’ailleurs le désarroi des élites convertis au libéralisme. Comment expliquer que le développement économique s’accompagne d’une paupérisation accrue des populations ouvrières ? « *Les pays qui paraissent les plus misérables sont ceux qui, en réalité, comptent le moins d’indigents, et chez les peuples dont vous admirez l’opulence, une partie de la population est obligée pour vivre d’avoir recours aux dons de l’autre* », note Tocqueville dès 1835 (*Mémoire sur le paupérisme*, p. 4)

La croissance de la production industrielle s’accompagne d’une urbanisation incontrôlée ; le paupérisme explose. Devenus ouvriers pour répondre à la soif de main d’œuvre des secteurs industriels en expansion, ayant délaissé leur habitudes rurales et traditionnelles, les travailleurs s’entassent dans les villes. A Paris, le problème s’exprime dans toute sa gravité dans les taudis, logements insalubres où prospèrent la misère, l’indigence et les épidémies infectieuses (choléra, tuberculose, fièvre typhoïde). Le Choléra y fait 20 000 morts en 1832. En 1878, on estime que la mortalité à Paris est de 33% supérieure à celle de province.

En 1870, la troisième République naît sur les ruines du Second Empire : elle devait s’installer définitivement. Les tentatives de restauration échouent et les partis conservateurs, catholiques, légitimistes et orléanistes doivent se résigner. Le mot « *République* » fait son entrée dans la constitution en 1875 avec l’amendement Wallon, voté à une voix près. L’Église, désorganisée, doit apprendre à composer avec un régime qui fait du cléricalisme son ennemi. Les lois Ferry de 1881-1882 consacrent l’éducation publique et gratuite, retirant à l’Église l’une de ses prérogatives historiques. Si la loi Waldeck-Rousseau de 1884 limite la liberté d’association aux seuls syndicats professionnels, c’est précisément parce que la République est encore réticente à l’idée de permettre à nouveau le rassemblement des congrégations religieuses – expulsées par décret en 1880. La loi d’association 1901 introduit d’ailleurs des exceptions relatives aux congrégations. Enfin, bien sûr, l’année 1905 marque la séparation officielle de l’Église et de l’État.

C’est dans ce contexte bouleversé, alors que la République triomphante célèbre en grande pompe le centenaire de la Révolution française lors de l’Exposition universelle de 1889, qu’est présentée [*Rerum Novarum*](#) (1891). L’encyclique est d’ailleurs immédiatement suivie d’une seconde, *Au milieu des sollicitudes* (1892), exhortant les catholiques français à rallier la République.

2. Qui répond à la question sociale ?

En l'absence d'un état social – dont la construction traverse tout le dernier quart du XIX^e siècle : définition du risque professionnel et loi sur les accidents de travail en 1898, loi sur les retraites ouvrières et paysannes en 1910, Code du travail à partir de 1910 –, et bien qu'on observe des initiatives catholiques visant à reconstruire les pratiques charitables d'ancien régime – la plus célèbre étant la société Saint-Vincent de Paul, organisation de bienfaisance tournée vers les plus démunis, fondée en 1833 –, ce sont surtout les patrons qui prennent en charge les externalités négatives de l'industrialisation, par l'intermédiaire de multiples dispositifs sociaux et pratiques philanthropiques que l'on regroupe sous le nom de « *patronage* ».

Ingénieur du corps des Mines, sociologue, Frédéric Le Play (1806-1882) tire de ses voyages européens le cadre théorique du patronage, modalité communautaire d'organisation de l'entreprise. Déplorant l'effondrement des rapports sociaux d'Ancien régime et le désencastrement des relations économiques, la croissance de l'antagonisme social et du paupérisme ouvrier, l'affaiblissement de l'ordre moral et religieux, Le Play cherche un moyen de remédier à la question sociale. « *Le mal provient de l'avènement de la grande industrie, de l'agglomération des ouvriers sur un même point, en un mot, de l'essor inouï du progrès matériel, privé de son frein moral* » (Cheysson, 1876, p. 418), résume Émile Cheysson (1836-1910), figure majeure de l'École de la paix sociale fondée par Le Play. Ancrée dans une conception chrétienne du monde, le patronage est défini comme une « *organisation du travail* » vérifiant un ensemble de six « *pratiques essentielles* » : permanence des engagements réciproques du patron et de l'ouvrier ; entente complète touchant la fixation du salaire ; respect et protection accordés à la femme ; possession du foyer par l'ouvrier ; épargne réalisée par la famille ouvrière ; alliance des travaux agricoles et manufacturiers (Le Play, 1870, p. 136-137).

Fondamentalement, il s'agit de parvenir à l'association des hommes au-delà de tout antagonisme de classe, en proposant une éthique de la responsabilité où le patron, compte tenu de sa position « *d'autorité sociale* »^[2], est soumis à un certain nombre de devoirs en faveur de ses ouvriers. Cette modalité d'organisation de l'entreprise est construite à grand renfort de symbolique familiale. Tout comme la charité traditionnelle, le patronage est progressivement remis en cause à mesure que la troisième République s'enracine. On pointe, en particulier, sa dimension paternaliste et moraliste, qui s'accorde de moins en moins avec les exigences démocratiques.

C'est ici qu'il convient de mentionner l'action sociale de Léon Harmel. Proche des idées de Le Play, Harmel est critique de certaines interprétations du patronage et attaque violemment les patrons trop autoritaires en les qualifiant de « *petits Louis XIV* »

. De son côté, il trace son propre sillon et déploie dans ses ateliers un patronage évolué, plus démocratique.

3. Qui est Léon Harmel ?

Léon Harmel est élevé dans la foi chrétienne et fait preuve toute sa vie d'un engagement sans borne, menant de front une carrière d'industriel et de militant. Se distinguant par sa pensée libre et son esprit critique, Pierre Trimouille estime qu'on peut le qualifier de « *libertaire chrétien* » (Trimouille, 1974, p. 18)[\[3\]](#). Contestataire, il accuse le système éducatif, qu'il soit laïque ou confessionnel, de ne pas fournir à l'enfant la formation pratique nécessaire à la vie d'homme. Critique aussi vis-à-vis de la politique sociale, il s'oppose tout à la fois au libéralisme et au socialisme, cherchant un juste milieu chrétien.

Animé par une foi profonde teintée de mysticisme, communiant tous les jours, adhérant dès 1860 au Tiers-Ordre franciscain, Léon Harmel témoigne d'un amour fidèle envers sa famille ainsi qu'envers ses ouvriers qu'ils considèrent comme ses frères dans le Christ. Sa foi s'incarne, finalement, dans sa dévotion au sacré cœur, porteur d'une triple signification : (1) religieuse, symbole de l'attitude du Christ envers les hommes ; (2) sociale, pitié particulière pour les principales victimes de la société que sont les ouvriers, (3) politique, comme moyen d'agir en direction de ces derniers.

4. L'usine du Val-des-Bois

Comprendre qui est Léon Harmel permet de mieux comprendre ce qu'est l'usine du Val-des-Bois, souvent qualifiée d'usine chrétienne. En prenant la direction de l'entreprise, en 1854, Léon Harmel succède à son père, Jacques-Joseph, qui jouait déjà le « *bon père* » depuis la fondation du site à Warmeriville, en 1840. Pourtant, Léon Harmel imprime aux ateliers une véritable inflexion dès les années 1860, faisant du Val-des-Bois un véritable laboratoire social.

Dès l'origine, la situation de l'industrie pose un problème. L'extension de l'usine au Val-des-Bois confronte les patrons à des difficultés de recrutement. L'élargissement des effectifs – le maximum d'employés, 700 personnes, est atteint en 1900 – fait affluer une main d'œuvre moins formée et incroyante. Dès lors, Léon Harmel dresse pour ses ateliers le même constat que Frédéric Le Play, celui de la croissance de l'antagonisme social et du paupérisme ouvrier, de l'affaiblissement de l'ordre moral et religieux. Pour répondre à ces problèmes, Harmel développe une solution singulière, par la mise en place progressive

d'institutions sociales et religieuses. Ainsi, le patronage du Val-des-Bois se distingue d'abord par sa dimension religieuse affirmée, en plaçant les institutions confessionnelles au même niveau que les institutions sociales, mais aussi par la globalité d'un système pensé comme un tout qui aboutit, en 1875, à la constitution de la *corporation chrétienne*.

Dirigée par un Conseil Intérieur de direction qui regroupent les patrons et des auxiliaires choisis par eux (se reporter au schéma en annexe pour un aperçu extensif de la corporation du Val-des-Bois) la corporation présente plusieurs objectifs : « 1° rétablir la vie sociale chrétienne dans le monde ouvrier ; 2° travailler au bien-être moral et matériel de ses membres ; 3° arriver à la paix sociale par l'union des patrons et des ouvriers, union nécessaire pour établir une organisation industrielle favorable au règne de la justice, au rétablissement de la famille, à la liberté du bien et à la charité chrétienne » (Harmel, 1879, *Manuel d'une corporation chrétienne*, p. 501-502 ; cité par Trimouille, 1974, p. 40). Il s'agit, pour le dire autrement, de fonder une cité fraternelle associant les travailleurs dans l'esprit du christianisme, comme un rempart contre le paupérisme néfaste de l'extension industrielle débridée. Concrètement, les œuvres sociales déployées par l'usine sont, d'abord, des associations religieuses – Association des Enfants de Marie (1863) ; Société Saint-Joseph (1867) ; création d'une chapelle d'usine en 1862 et messe quotidienne dès 1864 ; présence de 3 missionnaires lazaristes dès 1864 puis résidence permanente d'un aumônier à partir de 1870. Toutes ces initiatives, qui visent à « ramener les familles ouvrières à l'Église », entraînent le retour à la pratique religieuse d'une forte majorité des effectifs dès 1878. Ce retour est presque complet en 1894 (Trimouille, 1994, p. 92) Dans un second temps, Léon Harmel met à disposition de ses ouvriers un ensemble d'œuvres économiques et sociales – caisses d'épargne et de crédit, caisses de secours, sociétés coopératives de production, écoles, habitations, liberté d'association, politique de juste salaire et de supplément familial –, qui préfigurent l'action de l'État providence.

5. Démocratie dans l'entreprise

Les initiatives déployées au Val des bois se distinguent des autres exemples de patronage par la structure même de ce dernier. Au-delà du recours à la symbolique tutélaire du patron père et de la forte verticalité qui marque d'ordinaire le fonctionnement des institutions, Léon Harmel cherche à développer une dynamique profondément démocratique. Soucieux d'endosser avec intégrité la responsabilité sociale attachée à son rôle de patron, souhaitant « le bien de l'ouvrier par l'ouvrier et avec lui, autant que possible, jamais sans lui et, à plus fortes raisons, jamais malgré lui » (Harmel, 1903, *La démocratie dans l'usine, le Conseil d'Usine du Val des Bois*, p. 3 ; cité par Trimouille, 1974, p. 89), il s'insurge, nous l'avons dit, contre les patrons qui usent et abusent du pouvoir que

leur confère leur position dominante. Contre ce patronage trop paternaliste, il s'attache à proposer un patronage évolué et à mettre sur pied un système qui « *rendra aux ouvriers une juste participation dans la gestion des intérêts communs, sans pour cela détruire l'autorité du patron* » (Lettre de Léon Harmel à L'Univers, 23 août 1882 ; cité par Trimouille (1974), p. 81). C'est en ce sens, et à la lumière de l'impulsion donnée par Léon XIII en 1891-1892, que les initiatives d'Harmel sont profondément originales.

Ce mouvement s'affirme sur le plan de la gestion *technique* de l'usine, par la mise en place du Conseil professionnel en 1883, organe corporatif de coopération. Ce conseil reste toutefois fortement restreint et se cantonne à une voix consultative en matière de discipline intérieure des ateliers, d'enseignement professionnel, d'apprentissage et d'accidents. Sa structure interne est pensée pour préserver l'autorité patronale. A partir de 1893 en revanche, Harmel infléchit l'institution – qui devient le Conseil d'Usine – pour élargir la responsabilité des travailleurs. Il prononce un discours marquant au Congrès national de la Démocratie chrétienne à Lyon, le 27 novembre 1896, où il expose l'évolution du conseil depuis les années 1890. En bref, les prérogatives du Conseil sont élargies et les ouvriers sont choisis directement par les camarades du conseil syndical – nommés par le Conseil Intérieur. Ils disposent alors d'un droit de regard sur le jugement du concours des apprentis, sur les modalités de fixation du salaire et des primes.

Il convient, malgré tout, de nuancer le jugement. Si la coopération au Val des Bois est réelle, certaines phraséologies sont trompeuses. Ainsi, Pierre Trimouille souligne qu'il n'y a jamais eu de partage de l'autorité ou de « *participation à la direction de l'usine* » (expression de 1903). La « *participation dans la gestion de l'intérêt commun* » (expression de 1883) s'est toujours bornée au domaine technique et moral (Trimouille, 1974, p. 88). Finalement, il note que « *sauf exception, le Conseil d'Usine ne sert pas partager l'autorité, au sens que nous donnons aujourd'hui à cette expression : il sert à la faire pénétrer partout. Il est l'instrument d'un gouvernement patronal, éclairé certes, mais sans doute, grâce à lui, plus puissant que dans la majorité des usines. La maison Harmel avant 1914 laisse l'impression d'une entreprise modèle où les patrons ont fait, matériellement et financièrement, tout ce qui était en leur pouvoir. Mais ils n'ont rien abdiqué de leur autorité : l'esprit du Val est diamétralement opposé à celui de la co-gestion* » (Trimouille, 1974, p. 89).

6. Rome et les catholiques français

L'action sociale de Léon Harmel en tant que patron de l'Usine du Val-des-Bois, est originale à bien des égards. Modèle exemplaire de patronage préfigurant l'action de l'État providence, il s'agit d'un patronage expressément chrétien, à tendance démocratique. Pour autant, il est difficile de donner une réponse franche

au sujet de l'influence de Léon Harmel, et plus largement des catholiques sociaux évoqués plus tôt – Léon Harmel, Albert de Mun, René de la Tour du Pin –, sur la rédaction et le contenu de [*Rerum Novarum*](#).

Albert de Mun et René de la Tour du Pin, coordonnent dès la fin des années 1871 l'*Œuvre des cercles d'ouvriers catholiques*. Créée sur le modèle des patronages et du cercle d'ouvrier de Montparnasse fondés par le Frère de Saint-Vincent-de-Paul Maurice Maignen (1822-1890), l'institution « *a pour but le dévouement de la classe dirigeante à la classe ouvrière ; pour principes, les définitions de l'Église sur ses rapports avec la société civile* », (Procès-verbal de la première séance du comité de l'Œuvre, 21 décembre 1871 ; cité par Barbier, 1923-24, p.349). Ces cercles, qui réunissent les ouvriers et proposent des activités variées – loisirs et détente, cérémonies religieuses, lectures, conférences et formation – se développent rapidement. En 1875, on compte déjà 150 cercles dans toute la France, soit 18 000 membres ; en 1900, on en dénombre 418, pour 60 000 membres. Pour sa part, Léon Harmel entreprend de rapprocher Rome du patronat français, plus tard des ouvriers eux-mêmes. Il part pour le Saint-Siège, en février 1885, pour présenter une délégation d'une centaine de patrons au pape Léon XIII. Deux ans plus tard, en octobre 1887, le premier Pèlerinage de la France du Travail est organisé : il compte 1 800 ouvriers. En octobre 1889, ils sont 10 000 à faire le voyage.

A partir de 1884, Léon Harmel, Albert de Mun et René de la Tour du Pin participe activement aux travaux de l'*Union catholique d'études sociales de Fribourg*, créée sous l'impulsion du cardinal Gaspard Mermillod (1824-1892) pour réunir les différentes mouvances catholiques sociales européennes et travailler à résoudre la question sociale. La théorie corporative de René de la Tour du Pin, secrétaire du Conseil de direction, est largement reprise. En 1888, le bureau de l'Union est reçu par Léon XIII qui commande un mémoire exposant les résultats des travaux du groupe. Ce document peut être considéré comme l'un des matériaux préparatoires de l'encyclique[4].

Finalement, l'hypothèse la plus sûre reste celle d'une influence réciproque des catholiques sociaux français sur le pape et du pape sur ces derniers. Si les initiatives de démocratisation de la corporation de l'usine du Val-des-Bois débutent dès 1880, elles s'intensifient au cours des années 1890, après la parution de [*Rerum Novarum*](#). L'encyclique *Au milieu des sollicitudes* (1892), dans laquelle Léon XIII plaide pour le ralliement à la République, provoque des fractures dans les rangs catholiques. Certains, comme René de la Tour du Pin, persistent dans leurs convictions monarchistes ; c'est la frange Action Française, fondée par Charles Maurras (1868-1952) en 1899. D'autres, comme Albert de Mun, se détournent du principe monarchique par fidélité à la papauté ; c'est la frange Action libérale populaire, fondée par Jacques Piou (1838-1932) en 1902. Léon Harmel devient véritablement l'un des leaders de la démocratie chrétienne à partir de 1895, poursuivant une voie distincte de celle de la majorité du patronat français, délaissant l'utopie d'harmonie des classes pour apprendre à considérer, et donc

gérer, les conflits entre patrons et ouvriers. Ses idées rejoignent sur bien des points celles du jeune Marc Sangnier (1873-1950), fondateur en 1894 du *Sillon*, mouvement républicain se proposant d'asseoir la démocratie par le christianisme. Le mouvement est condamné par Pie X en 1910.

Bibliographie :

Alter, G., Bourdelais, P., Demonet, M., Oris, M. (1999). Mortalité et migration dans les villes industrielles au XIXe siècle : exemples belges et français. In : *Annales de démographie historique*, « L'usine, les hommes, la ville. L'intégration dans les villes industrielles », p. 31-62.

Anceau, É., Barjot, D. (2021). *L'Empire libéral : Essai d'histoire globale*. SPM.

Bairoch, P. (1997). *Victoires et déboires, Histoire économique et sociale du monde du XVI^e siècle à nos jours*. Paris, Gallimard, 3 vol.

Barbier, Emmanuel, S. J., (1923-24) *Histoire du catholicisme libéral et du catholicisme social en France : du Concile du Vatican à l'avènement de S.S. Benoît XV : 1870-1914*. 6 vol. Bordeaux, Imprimerie Y. Cadoret.

Bedouelle, Guy, (1997), « De l'influence réelle de l'Union de Fribourg sur l'encyclique [Rerum novarum](#) », In : « [Rerum novarum](#) ». *Écriture, contenu et réception d'une encyclique*. Rome : École Française de Rome, pp. 241-254. (*Publications de l'École française de Rome*, 232)

Bluche, F., Rials, S. et Tulard, J. (2003). *La Révolution française*. (6e éd.). Presses Universitaires de France.

Bouju, P. et Dubois, H. (2009). *La Troisième République*. (14e éd.). Presses Universitaires de France.

Brasseul, J. (2004). *Histoire des faits économiques et sociaux*. 2. *De la Révolution industrielle à la Première Guerre mondiale*. Paris, Armand Colin.

Caron, F. (1981). *Histoire économique de la France (XIX^e-XX^e siècle)*. Paris, Armand Colin.

Cheysson, Émile, (1877), « Intervention à la suite d'une communication de M. Maret, "Exposé sur l'organisation de l'épargne, au point de vue de la, sécurité qu'elle devrait assurer la vieillesse", Société d'économie sociale, Séance du 17 décembre 1876 », *Bulletin de la Société d'économie sociale*, p. 405-420.

Delalande, N., Truong-Loï, B. (2021). Chapitre cinq. L'émergence de la question sociale. *Histoire politique du XIXe siècle* (p. 131-65). Presses de Sciences Po.

Duroselle, J.-B. (1951). Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870). Paris, Presses Universitaires de France.

Ewald, F. (1986). *L'Etat-Providence*. Paris, Grasset.

Ferraton, C. (2007). 1. L'émergence de la « question sociale ». *Associations et coopératives : Une autre histoire économique*. Erès, Sociologie économique, p. 19-33.

Frobert, L. (2009). *Les Canuts ou la démocratie turbulente : Lyon, 1831-1834*. Paris, Tallandier.

Frobert, L. (2014). Chapitre 10. « Vivre en travaillant ou mourir en combattant » : les révoltes des canuts (1831, 1834). In : Pigenet, M., Tartakowsky, D. (dirs.). *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*. La Découverte, p. 121-129.

Gueslin, A. (1987). *L'invention de l'économie sociale. Le XIX^{ème} siècle français*. Paris, Economica.

Harmel, Léon, (1879), *Manuel d'une corporation chrétienne*, 2ème édition, Tours, in-120, 538 p.

Harmel, Léon, (1889), *Catéchisme du Patron*, Paris, 1889, in-160, XXV-209 p.

Harmel, Léon (1896) *Le Val des Bois* (Exposition de l'organisation), Reims, 1896, in-160, 22 p., Reproduction d'une conférence donnée au *Congrès national de la Démocratie chrétienne*, à Lyon, le 27 novembre 1896.

Harmel, Léon, (1903), *La démocratie dans l'usine, le Conseil d'Usine du Val des Bois*, Roubaix, in-160, 20 p.

Hobsbawm, Éric John, (2007), *Le long XIXe siècle (1789-1914)*, Fayard.

Hoog, Georges, (1946), *Histoire du catholicisme social en France. 1871-1931*. Paris, Éditions Domat Montchrestien.

Houte, A.-D. (2014). *Le triomphe de la République : 1871-1914*. Éditions duSeuil.

Kay-Shuttleworth, J. P. (1832). *The moral and physical condition of the working classes employed in the cotton manufacture in Manchester*. London, Ridgway.

La Tour du Pin, marquis de, Chambly de la Charce, C.-H.-R. [1907]. (1917). *Vers un ordre social chrétien : jalons de route, 1882-1907*. Paris, Nouvelle librairie nationale.

Léon XIII. (1891). [*Rerum Novarum*](#). Lettre encyclique. Rome, Saint-Pierre.

Léon XIII. (1892). *Au milieu des sollicitudes*. Lettre encyclique. Rome, Saint-Pierre.

Le Play, F. (1870), *L'organisation du travail, selon la coutume des ateliers et la loi du Décalogue, avec un précis d'observations comparées sur la distinction du bien et du mal dans le régime du travail, les causes du mal actuel et les moyens de réforme, les objections et les réponses, les difficultés et les solutions*, A. Mame et fils, Tours.

Le Play, F., & Savoye, A. [1879] (1989). *La Méthode sociale : Abrégé des « Ouvriers européens »*. Méridiens-Klincksieck.

Lévy-Leboyer, M., Bourguignon, F. (1985). *L'Économie française au XIX^{ème} siècle. Analyse macroéconomique*. Paris, Economica.

Lévy-Leboyer, M. (éd.). (1996). *Histoire de la France industrielle*. Paris, Larousse.

Mun. A. de. [1909]. (1950). *Ma vocation sociale : souvenirs de la fondation de l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, 1871-1875*. Paris, P. Lethielleux.

Pie X, (25 août 1910), Lettre aux archevêques et évêques français. Notre charge apostolique. AAS, annus II, volumen II, Num. 16, p.607-633.

AAS, vol. XXXVII (1904-05), pp. 154-157.

Sagnes, J. (2008). *Napoléon III : le parcours d'un saint-simonien*. Editions Singulières.

Sieyès, E.-J., Jourdan, A., & Bredin, J.-D. (2018). *Qu'est-ce que le Tiers état ?* (Nouvelle éd.). Flammarion.

Tocqueville, Alexis, de [1835]. (2006). *Mémoire sur le paupérisme*. J.-M. Tremblay, édition numérique.

Trimouille, P. (1994). *Le patronat chrétien et l'école de Le Play : Le cas de Léon*

Harmel. In Tomasi, Luigi, Gubert, Renzo, *Le catholicisme social de Pierre Guillaume Frédéric Le Play* (p. 83?101). Angeli.

Verley, P. (1997). *La Révolution industrielle*. Paris, Gallimard.

Villermé, M. (1840). *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*. Paris, Jules Renouard et C^{ie}.

Woronoff, D. (1994). *Histoire de l'industrie en France du XVI^e siècle à nos jours*. Paris, Le Seuil.

Trimouille (1974), p. 36



image not found or type unknown

[1] Voir l'encyclique complète : <https://www.doctrine-sociale-catholique.fr/les-textes-officiels/189-rerum-novarum>.

[2] Selon le sens que Frédéric Le Play donne à ce concept : « *Individus qui sont devenus, par leurs propres vertus, les Modèles de la Vie privée ; qui montrent une grande tendance vers le Bien, chez toutes les races, dans toutes les conditions et sous tous les régimes sociaux ; qui, par l'exemple de leurs Foyers et de leurs Ateliers, comme par la scrupuleuse pratique du Décalogue et des Coutumes de la Paix sociale, conquièrent l'affection et le respect de tous ceux qui les entourent qui, enfin, font régner le Bien-être et la paix dans le Voisinage* » (Le Play, *La méthode sociale*, [1879] 1989, p. 446).

[3] Le présent article doit beaucoup au travail de Pierre Trimouille, en particulier à sa thèse pour le doctorat d'histoire, intitulée *Léon Harmel et l'Usine chrétienne du Val des Bois (1840-1914). Fécondité d'une expérience sociale*. Il y réalise un remarquable travail de synthèse entre la biographie – parfois teintée d'admiration – de Georges Guitton, la description dense des institutions de l'usine fournie par Henri Rollet, et ses analyses personnelles résultant du dépouillement des archives privées du Val des Bois.

[4] La question de l'*influence réelle* de l'Union de Fribourg sur Rome est vivement débattue. À ce sujet, on peut lire l'état des lieux de Guy Bedouelle : « De l'influence réelle de l'Union de Fribourg sur l'encyclique *Rerum novarum* ».

Pour citer l'article : <https://www.doctrine-sociale-catholique.fr/l-histoire/490-temoin-de-la-d-s-e-leon-harmel-et-l-usine-chretienne-du-val-des-bois>